

LE FIGARO magazine partner



AFER : VIVE L'ÉPARGNE LIBRE !

Le Grand Rex fait salle comble lors des Assises de l'épargne et de la fiscalité organisées par l'Afer à Paris, le 8 octobre 2015. Les adhérents de l'association et internautes pouvaient également suivre les débats en ligne et poser leurs questions et réactions par SMS. L'événement a été marqué par l'annonce d'une bonne nouvelle : l'Élysée a annoncé une évolution prochaine de la position de l'administration fiscale issue des réponses ministérielles Proriol et Bacquet.

DOSSIER RÉALISÉ EN COLLABORATION AVEC





Gérard Bekerman interpelle la sénatrice du PS Marie-Noëlle Lienemann et l'ancien Ministre du Budget Eric Woerth, député Les Républicains

COMMENT ÉPARGNER EN CONFIANCE ?

Deux élus et anciens ministres, Marie-Noëlle Lienemann (Logement) et Eric Woerth (Budget) ont débattu avec Gérard Bekerman, président de l'Afer, sur la nécessité de stabiliser les règles fiscales de l'assurance vie.

Dans une vidéo, des adhérents de l'Afer se sont déclarés en accord sur un point: les règles de l'assurance vie doivent cesser de changer à chaque nouveau gouvernement. « N'est-il pas possible d'avoir un peu de stabilité fiscale ? », a demandé Olivier de Lagarde, le journaliste de France Info chargé d'animer les débats. « Cela devient une exigence absolue », a répondu Marie-Noëlle Lienemann, sénatrice socialiste de Paris, tout en soulignant la confiance des Français en l'épargne. Selon elle, « des engagements suffisamment explicites » doivent être pris lors des élections présidentielles : elle préconise « un cadre le plus fixe possible » afin de donner de « la visibilité à tous les acteurs économiques et les citoyens sur ce qui va être fait ». De son côté, Eric Woerth, député Les Républicains de l'Oise et membre de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, estime que la fiscalité doit revenir « à des taux raisonnables » en France. Selon lui, il faut que « l'imposition sur le travail soit supérieure à celle sur le capital, qui a déjà été taxé », mais aussi « abolir la rétroactivité fiscale ». Invité à s'engager sur ce point par Gérard Bekerman, le président de l'Afer,

Eric Woerth s'est dit prêt à faire en sorte qu'il y ait « un traitement clair de la rétroactivité fiscale » dans le projet des Républicains en 2017. « Épargner est un effort », a-t-il souligné, qui suppose des règles « claires et établies dès le départ ». « Gare à trop de rigidité, a commenté Marie-Noëlle Lienemann, la rétroactivité peut être utile pour compenser un risque de perte dans un environnement international ». Interrogée par les auditeurs sur la possibilité de moins taxer l'épargne longue, elle a répondu que « c'est l'idée de l'euro-croissance », et admis qu'il y aurait sans doute à « améliorer le dispositif de l'assurance vie sans le déstabiliser ». La sénatrice a déclaré partager avec l'Afer l'idée de pouvoir transférer certains actifs du fonds en euros vers le support euro-croissance, et celle de réévaluer les seuils : « cela me paraît de bons sens ». Quant à simplifier la fiscalité de l'épargne, autre demande de l'Afer, les deux élus ont estimé que ce n'était pas chose facile : il faut tenir compte des spécificités et des effets propres sur l'économie de chaque produit dans le calcul des aides fiscales afin qu'il n'y ait pas de déséquilibre. Gérard Bekerman a clos les échanges en dénonçant l'injustice « de considérer l'assurance vie comme une niche fiscale » et d'en « modifier les règles en cours de jeu », alors que c'est « un trésor » dont bénéficie le pays car les épargnants sont « des citoyens responsables ». « Oubliez-nous ! », a-t-il demandé aux élus, l'assurance vie se porte bien, ne demande pas de subvention et rapporte et aux épargnants et à la France.

INVESTIR DANS LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Est-ce risqué ? Est-ce citoyen ? Les Assises de l'épargne et de la fiscalité ont montré l'intérêt d'orienter l'assurance vie vers les PME.

Utile aux épargnants, l'assurance vie doit l'être aussi au pays. Voici en substance le point de vue du président de l'Afer, Gérard Bekerman. Il a rappelé que l'association a engagé, avec Aviva France, l'orientation d'un milliard d'euros en douze mois vers le développement des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI). « Un milliard en plus de ce qui a déjà été fait », a souligné Nicolas Schimel, directeur général d'Aviva France, l'assureur partenaire de l'Afer, qui a détaillé le mécanisme sous-tendant cet apport via le fonds en euros, les supports en unités de compte et le support euro-croissance de l'Afer. Est-ce risqué d'investir dans les PME et les ETI ? Plus ou moins selon le placement, a rappelé Karine Berger, députée des Hautes-Alpes et rédactrice du rapport sur l'épargne financière : 100 % du capital est investi dans l'économie sans aucune garantie avec les unités de compte, un cinquième à un quart avec l'euro-croissance et sa garantie à terme, et une toute petite partie des fonds en euros, garantis en permanence. « Penser qu'investir dans nos entreprises non cotées est risqué est une contre-vérité », du point de vue de Dominique Senequier, présidente de la société Ardian. Spécialiste de l'investissement dans les entreprises non cotées (Private Equity), elle constate que beaucoup sont « extrêmement performantes ». Président



Karine Berger

du holding d'investissement Gravitation, Charles Beigbeder témoigne dans le même sens : « Si vous regardez tous les placements possibles, un portefeuille d'entreprises non cotées est le moins risqué par rapport à la rentabilité espérée ». Combien rapporte le Private Equity ? « 15 % à très long terme en rendement annuel composé » a répondu Dominique Senequier. Gérard Bekerman a estimé que l'entreprise représentait en ce moment moins de risque qu'investir dans certains emprunts publics qui ne rémunéraient pas suffisamment et dont la qualité de la dette pouvait poser problème. Est-il citoyen d'investir dans le développement des PME, comme le pense Charles Beigbeder ? Karine Berger préfère parler « d'efficacité », afin de « donner envie à tous ceux qui le peuvent d'aller sur ces produits. » Dominique Senequier a conclu pour sa part que « c'est citoyen car c'est avoir confiance dans les talents français ».



Jean-François Gallouin, Laurence Augouyard, Nicolas Schimel, Dominique Senequier, Gérard Bekerman, Karine Berger, Charles Beigbeder, Olivier de Lagarde

F O C U S

UN GRAND ENGAGEMENT OBTENU PAR L'AFER
Gérard Bekerman, président de l'Afer, a clos l'événement en lisant une lettre de l'Elysée. Le président de la République, François Hollande, s'engage à travailler à une solution afin que ne soit plus prise en compte dans la succession d'un époux, la valeur de rachat du contrat d'assurance vie de son conjoint, abondé par les fonds communs du couple et non dénoué. Actuellement avec cette réintégration dans la communauté à liquider, seule la moitié de la valeur du contrat est exonérée des droits de succession selon la doctrine fiscale issue des réponses ministérielles Proriot et Bacquet. « L'Afer s'est mobilisée depuis plusieurs mois sur ce sujet ; elle est aujourd'hui entendue au plus haut niveau de l'Etat, a déclaré Gérard Bekerman. Je me réjouis de cet engagement capital pour l'assurance vie, qui concerne nos 730 000 adhérents, mais également les 15 millions de Français qui détiennent un contrat d'assurance vie. Nous allons désormais finaliser le texte d'application de la mesure avec les services de Bercy. »



Gérard Bekerman, président de l'Afer, « j'ai deux priorités : défendre l'assurance vie et défendre l'assurance vie pour les adhérents Afer »

AFER, DÉFENSEUR DE L'ÉPARGNANT

L'AFER S'ENGAGE POUR
LA DÉFENSE DES ÉPARGNANTS
ET DE L'ASSURANCE VIE



Dans le Pacte de l'Épargne et de l'Assurance Vie, l'Afer demande solennellement au gouvernement de se prononcer sur des engagements clairs, simples, civiques, fondements d'une nouvelle démocratie financière...

pour défendre l'intérêt des épargnants.

Gérard Bekerman,
Président de l'Afer

CONSULTEZ LE PACTE DE L'ÉPARGNE ET
DE L'ASSURANCE VIE DE L'AFER SUR WWW.AFER.ASSO.FR

SUIVEZ-NOUS :

www.afer.asso.fr



Document publicitaire, non contractuel, édité en septembre 2015 par le GIE Afer
Groupement d'Intérêt Économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce - 325 590 925 RCS Paris
constitué entre l'Association Afer et les sociétés d'assurance Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite - 36 rue de Châteaudun - 75441 Paris Cedex 09

afer 
ASSOCIATION FRANÇAISE
D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

www.afer.asso.fr